

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

ACTIOIL A550 PERF

Numéro de la version: GHS 2.0
Remplace la version de: 22.09.2020 (GHS 1)

Révision: 22.11.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale ACTIOIL A550 PERF
Numéro d'enregistrement (REACH) non pertinent (mélange)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Traitement Multifonctions pour Carburants et Moteurs Diesels
utilisation professionnelle
utilisation industrielle
utilisation par les consommateurs (domaine public)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Actioil International Pte Ltd
8 BULIM AVENUE # 05-02
SINGAPORE 648166
Téléphone: +65 91185298

e-mail (personne compétente) laurent@actioil.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence
Europe: +33 6 2245 1616
Brésil: +55 41 9944 2222
Asie: +65 9118 5298

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.10	toxicité aiguë (orale)	4	Acute Tox. 4	H302
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Skin Irrit. 2	H315
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	2	Eye Irrit. 2	H319
3.10	danger en cas d'aspiration	1	Asp. Tox. 1	H304
4.1C	dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique	2	Aquatic Chronic 2	H411

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement
Un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- Mention danger
d'avertissement

- Pictogrammes

GHS07, GHS08, GHS09



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

ACTIOIL A550 PERF

Numéro de la version: GHS 2.0

Révision: 22.11.2022

- Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.

- Informations additionnelles sur les dangers

EUH044	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
--------	---

- Composants dangereux pour l'étiquetage

Hydrocarbures, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics, 2-ethylhexyl nitrate, Distillats légers (pétrole), hydrotraités

2.3 Autres dangers

Cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
2-ethylhexyl nitrate	No CAS 27247-96-7 No CE 248-363-6 No d'enreg. REACH 01-2119539586-27-xxxx	25 – < 50	Acute Tox. 4 / H302 Acute Tox. 4 / H312 Acute Tox. 4 / H332 Aquatic Chronic 2 / H411	
Hydrocarbures, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	No CAS 64742-47-8 No CE 926-141-6 No d'enreg. REACH 01-2119456620-43-xxxx 01-2119484819-18-xxxx	10 – < 25	Asp. Tox. 1 / H304	

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

ACTIONIL A550 PERF

Numéro de la version: GHS 2.0

Révision: 22.11.2022

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
2-ethylhexan-1-ol	No CAS 104-76-7 No CE 203-234-3 No d'enreg. REACH 01-2119487289-20-xxxx	10 – < 25	Acute Tox. 4 / H332 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 STOT SE 3 / H335	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	No CAS 64742-47-8 No CE 265-149-8 No index 649-422-00-2 No d'enreg. REACH 01-2119484819-18-xxxx 01-2119942421-46-xxxx	1 – < 5	Skin Irrit. 2 / H315 STOT SE 3 / H336 Asp. Tox. 1 / H304 Aquatic Chronic 2 / H411	  

Nom de la substance	Limites de concentrations spécifiques	Facteurs M	ETA	Voie d'exposition
2-ethylhexyl nitrate	-	-	500 mg/kg 1.100 mg/kg 11 mg/l/4h	oral cutané inhalation: vapeur
2-ethylhexan-1-ol	-	-	11 mg/l/4h	inhalation: vapeur

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

ACTIOIL A550 PERF

Numéro de la version: GHS 2.0

Révision: 22.11.2022

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Oxydes azotés (NO_x), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

ACTIOIL A550 PERF

Numéro de la version: GHS 2.0

Révision: 22.11.2022

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m³]	VP [ppm]	VP [mg/m³]	Mention	Source
EU	2-éthylhexane-1-ol	104-76-7	IOELV	1	5,4						2017/164/UE
FR	hydrocarbures en C6-C12		VME		1.000		1.500			vap	INRS
FR	2-éthylhexaneol	104-76-7	VME	1	5,4						INRS

Mention

vap

comme vapeurs

VLCT

valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME

valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP

valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
2-ethylhexyl nitrate	27247-96-7	DNEL	0,35 mg/m³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
2-ethylhexyl nitrate	27247-96-7	DNEL	1 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
2-ethylhexyl nitrate	27247-96-7	DNEL	44 µg/cm²	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

ACTIONIL A550 PERFLUOR

Numéro de la version: GHS 2.0

Révision: 22.11.2022

DNEL pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	DNEL	12,8 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	DNEL	53,2 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	DNEL	53,2 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	DNEL	23 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
2-ethylhexyl nitrate	27247-96-7	PNEC	0,8 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
2-ethylhexyl nitrate	27247-96-7	PNEC	0,08 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
2-ethylhexyl nitrate	27247-96-7	PNEC	10 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
2-ethylhexyl nitrate	27247-96-7	PNEC	0,74 µg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
2-ethylhexyl nitrate	27247-96-7	PNEC	0,74 µg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
2-ethylhexyl nitrate	27247-96-7	PNEC	0,191 µg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	PNEC	0,017 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	PNEC	0,002 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	PNEC	10 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	PNEC	0,284 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	PNEC	0,028 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	PNEC	0,047 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

ACTIONIL A550 PERF

Numéro de la version: GHS 2.0

Révision: 22.11.2022

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Type de matière

NBR: caoutchouc acrylonitrile-butadiène, FKM: fluoroélastomère

- Épaisseur de la matière

0.4 mm

- Délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

>10 minutes (perméation: niveau 1)

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire: Appareil filtrant (EN 147). Type: A (contre les gaz et les vapeurs organiques avec un point d'ébullition de > 65 °C, code couleur: marron).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	Brun clair, variable
Odeur	caractéristique
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	≥146 °C à 101,3 kPa
Inflammabilité	cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement
Limites inférieure et supérieure d'explosion	0,6 % vol - 7 % vol
Point d'éclair	62 °C à 101,3 kPa
Température d'auto-inflammabilité	>200 °C (température d'inflammation spontanée des liquides et des gaz)
Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	non déterminé

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

ACTIOIL A550 PERF

Numéro de la version: GHS 2.0

Révision: 22.11.2022

Viscosité cinématique	non déterminé
Solubilité(s)	non déterminé

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible
---	--

Pression de vapeur	≤3,7 kPa à 37,8 °C
--------------------	--------------------

Densité et/ou densité relative

Densité	valeur mesurée 0,9 / 0,94
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)
---------------------------------	-------------------------

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique	classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent
--	--

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en matières solides	0 %
Classe de température (UE selon ATEX)	T3 (température de surface maximale admissible sur l'équipement: 200°C)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

En cas de chauffage:

Danger d'explosion

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

10.5 Matières incompatibles

Combustibles

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

ACTIONIL A550 PERF

Numéro de la version: GHS 2.0

Révision: 22.11.2022

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

SGH des Nations unies, annexe 4: Peut être nocif par contact cutané ou par inhalation.

- Estimation de la toxicité aiguë (ETA)

Oral 1.667 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange			
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
2-ethylhexyl nitrate	27247-96-7	oral	500 mg/kg
2-ethylhexyl nitrate	27247-96-7	cutané	1.100 mg/kg
2-ethylhexyl nitrate	27247-96-7	inhalation: vapeur	11 mg/l/4h
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7	inhalation: vapeur	11 mg/l/4h

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

ACTIOIL A550 PERF

Numéro de la version: GHS 2.0

Révision: 22.11.2022

11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
2-ethylhexyl nitrate	27247-96-7	EC50	>1.000 mg/l	micro-organismes	3 h
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	EL50	0,89 mg/l	invertébrés aquatiques	21 d

12.2 Persistance et dégradabilité

Processus de la dégradabilité des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps	Méthode	Source
2-ethylhexyl nitrate	27247-96-7	formation de dioxyde de carbone	0 %	28 d		ECHA
Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	64742-47-8	disparition de l'oxygène	7,3 %	4 d		ECHA
Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	64742-47-8	formation de dioxyde de carbone	0 %	3 d		ECHA

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange				
Nom de la substance	No CAS	FBC	Log KOW	DBO5/DCO
2-ethylhexyl nitrate	27247-96-7	1.332	5,24 (valeur de pH: 7,1, 40 °C)	
2-ethylhexan-1-ol	104-76-7		2,9 (valeur de pH: 7, 25 °C)	

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

ACTIOIL A550 PERF

Numéro de la version: GHS 2.0

Révision: 22.11.2022

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN	UN 3082
IMDG-Code	UN 3082
OACI-IT	UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
IMDG-Code	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
OACI-IT	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Nom technique (composants dangereux)	2-ethylhexyl nitrate, Distillats légers (pétrole), hydrotraités

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN	9
IMDG-Code	9
OACI-IT	9

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN	III
IMDG-Code	III
OACI-IT	III

14.5 Dangers pour l'environnement

	dangereux pour le milieu aquatique
Matières dangereuses pour l'environnement (environnement aquatique)	2-ethylhexyl nitrate, Distillats légers (pétrole), hydrotraités

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

ACTIOIL A550 PERF

Numéro de la version: GHS 2.0

Révision: 22.11.2022

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires

Code de classification M6
Étiquette(s) de danger 9, poisson et arbre



Dangers pour l'environnement Oui (dangereux pour le milieu aquatique)
Dispositions spéciales (DS) 274, 335, 375, 601
Quantités exceptées (EQ) E1
Quantités limitées (LQ) 5 L
Catégorie de transport (CT) 3
Code de restriction en tunnels (CRT) -
Numéro d'identification du danger 90

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Polluant marin Oui (dangereux pour le milieu aquatique) (2-ethylhexyl nitrate)
Étiquette(s) de danger 9, poisson et arbre



Dispositions spéciales (DS) 274, 335, 969
Quantités exceptées (EQ) E1
Quantités limitées (LQ) 5 L
EmS F-A, S-F
Catégorie de rangement (stowage category) A

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Dangers pour l'environnement Oui (dangereux pour le milieu aquatique)
Étiquette(s) de danger 9, poisson et arbre



Dispositions spéciales (DS) A97, A158, A197, A215
Quantités exceptées (EQ) E1
Quantités limitées (LQ) 30 kg

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

ACTIONIL A550 PERF

Numéro de la version: GHS 2.0

Révision: 22.11.2022

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Évaluation de la sécurité chimique

AMM 11410 INRS 101423
IBAMA 003/2010
EPA 26452001

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
1.2	Utilisations identifiées pertinentes: Traitement Multifonctions pour Carburants et Moteurs Diesels Utilisation professionnelle Utilisation par les consommateurs (domaine public)	Utilisations identifiées pertinentes: Traitement Multifonctions pour Carburants et Moteurs Diesels utilisation professionnelle utilisation industrielle utilisation par les consommateurs (domaine public)	oui
1.4	Service d'information d'urgence: Europe: +352 26 12 35 83 Brésil: +55 41 9944 2222 Asie: +65 9118 5298	Service d'information d'urgence: Europe: +33 6 2245 1616 Brésil: +55 41 9944 2222 Asie: +65 9118 5298	oui
2.1		Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP): changement dans la liste (tableau)	oui
2.2		- Mentions de danger: changement dans la liste (tableau)	oui
2.2		- Conseils de prudence: changement dans la liste (tableau)	oui
2.2	- Composants dangereux pour l'étiquetage: 2-ethylhexan-1-ol, 2-ethylhexyl nitrate, Hydrocarbures, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	- Composants dangereux pour l'étiquetage: Hydrocarbures, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics, 2-ethylhexyl nitrate, Distillats légers (pétrole), hydrotraités	oui
2.3	Résultats des évaluations PBT et vPvB: Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.		oui
3.2		Description du mélange: changement dans la liste (tableau)	oui
3.2		Description du mélange: changement dans la liste (tableau)	oui
7.2	- Exigences en matière de ventilation: Conservez à un endroit facile d'accès toutes les substances qui émettent des vapeurs ou des gaz toxiques.		oui
8.1		Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail): changement dans la liste (tableau)	oui
8.2		Type de matière: NBR: caoutchouc acrylonitrile-butadiène, FKM: fluoroélastomère	oui

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

ACTIOIL A550 PERF

Numéro de la version: GHS 2.0

Révision: 22.11.2022

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
8.2		Épaisseur de la matière: 0.4 mm	oui
8.2		Délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant: >10 minutes (perméation: niveau 1)	oui
8.2	Protection respiratoire: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.	Protection respiratoire: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire: Appareil filtrant (EN 147). Type: A (contre les gaz et les vapeurs organiques avec un point d'ébullition de > 65 °C, code couleur: marron).	oui
9.1	Aspect		oui
9.1	Couleur: diverses	Couleur: Brun clair, variable	oui
9.1	Autres paramètres de sécurité		oui
9.1	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 186 °C à 101,3 kPa	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: ≥146 °C à 101,3 kPa	oui
9.1	Inflammabilité (solide, gaz): non pertinent, (fluide)	Inflammabilité: cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement	oui
9.1	Limites d'explosivité	Limites inférieure et supérieure d'explosion: 0,6 % vol - 7 % vol	oui
9.1	Point d'éclair: 75 °C à 101,3 kPa	Point d'éclair: 62 °C à 101,3 kPa	oui
9.1	Taux d'évaporation: non déterminé		oui
9.1	Limite inférieure d'explosivité (LIE): 0,6 % vol		oui
9.1	Limite supérieure d'explosivité (LSE): 7 % vol		oui
9.1		Température de décomposition: non pertinent	oui
9.1		Viscosité cinématique: non déterminé	oui
9.1	Pression de vapeur: 380 Pa à 50 °C	Pression de vapeur: ≤3,7 kPa à 37,8 °C	oui
9.1		Densité et/ou densité relative	oui
9.1	Densité: non déterminé	Densité: valeur mesurée 0,9 / 0,94	oui
9.1	Densité de vapeur: cette information n'est pas disponible		oui
9.1	Viscosité: non déterminé		oui
9.1	Propriétés explosives: aucune		oui

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

ACTIOIL A550 PERF

Numéro de la version: GHS 2.0

Révision: 22.11.2022

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
9.1	Propriétés comburantes: aucune		oui
9.1		Caractéristiques des particules: non pertinent (liquide)	oui
9.2		Informations concernant les classes de danger physique: classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent	oui
9.2		Autres caractéristiques de sécurité	oui
11.1	Toxicité aiguë: Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation.SGH des Nations unies, annexe 4: Peut être nocif par contact cutané.	Toxicité aiguë: Nocif en cas d'ingestion.SGH des Nations unies, annexe 4: Peut être nocif par contact cutané ou par inhalation.	oui
11.1		- Estimation de la toxicité aiguë (ETA): changement dans la liste (tableau)	oui
11.1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Peut irriter les voies respiratoires.	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).	oui
11.2		Informations sur les autres dangers: Il n'y a aucune information additionnelle.	oui
12.1		Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange: changement dans la liste (tableau)	oui
12.6	Autres effets néfastes: Des données ne sont pas disponibles.	Propriétés perturbant le système endocrinien: Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.	oui
14.1	Numéro ONU: 3082	Numéro ONU ou numéro d'identification	oui
14.1		ADR/RID/ADN: UN 3082	oui
14.1		IMDG-Code: UN 3082	oui
14.1		OACI-IT: UN 3082	oui
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	Désignation officielle de transport de l'ONU	oui
14.2		ADR/RID/ADN: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	oui
14.2		IMDG-Code: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.	oui
14.2		OACI-IT: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.	oui
14.2	Nom technique (composants dangereux): 2-ethylhexyl nitrate	Nom technique (composants dangereux): 2-ethylhexyl nitrate, Distillats légers (pétrole), hydrotraités	oui

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

ACTIOIL A550 PERF

Numéro de la version: GHS 2.0

Révision: 22.11.2022

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
14.3	Classe: 9 (danger pour l'environnement)		oui
14.3		ADR/RID/ADN: 9	oui
14.3		IMDG-Code: 9	oui
14.3		OACI-IT: 9	oui
14.4	Groupe d'emballage: III (matière faiblement dangereuse)	Groupe d'emballage	oui
14.4		ADR/RID/ADN: III	oui
14.4		IMDG-Code: III	oui
14.4		OACI-IT: III	oui
14.5		Matières dangereuses pour l'environnement (environnement aquatique): 2-ethylhexyl nitrate, Distillats légers (pétrole), hydrotraités	oui
14.7	Numéro ONU: 3082		oui
14.7	Désignation officielle: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.		oui
14.7	Classe: 9		oui
14.7	Groupe d'emballage: III		oui
14.7	Numéro ONU: 3082		oui
14.7	Désignation officielle: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.		oui
14.7	Classe: 9		oui
14.7	Groupe d'emballage: III		oui
14.7	Polluant marin: oui (dangereux pour le milieu aquatique)	Polluant marin: oui (dangereux pour le milieu aquatique) (2-ethylhexyl nitrate)	oui
14.7	Numéro ONU: 3082		oui
14.7	Désignation officielle: Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.		oui
14.7	Classe: 9		oui

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

ACTIONIL A550 PERFLUOR

Numéro de la version: GHS 2.0

Révision: 22.11.2022

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
14.7	Groupe d'emballage: III		oui
14.7	Dispositions spéciales (DS): A97, A158, A197	Dispositions spéciales (DS): A97, A158, A197, A215	oui
16	Principales références bibliographiques et sources de données: Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE. Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).	Principales références bibliographiques et sources de données: Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE. Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).	oui
16		Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3): changement dans la liste (tableau)	oui

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
2017/164/UE	Directive de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification des directives de la Commission 91/322/CEE, 2000/39/CE et 2009/161/UE
Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADR/RID/ADN	L'accords relatifs au transport international des marchandises dangereuses par route/rail/voie de navigation intérieure (ADR/RID/ADN)
Aquatic Chronic	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
Asp. Tox.	Danger en cas d'aspiration
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DBO	Demande Biochimique en Oxygène
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

ACTIOIL A550 PERF

Numéro de la version: GHS 2.0

Révision: 22.11.2022

Abr.	Description des abréviations utilisées
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
EL50	Effective Loading 50 %: le EL50 correspond au taux de charge testée nécessaire pour produire une réponse dans 50% des organismes d'essai
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
IMDG-Code	International Maritime Dangerous Goods Code
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) (http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984)
IOELV	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
log KOW	n-Octanol/eau
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OACI-IT	Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

ACTIOIL A550 PERF

Numéro de la version: GHS 2.0

Révision: 22.11.2022

Abr.	Description des abréviations utilisées
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.